

Dans le présent article, il s'agit de démontrer l'incidence directe de l'univers sonore sur la préservation des identités musicales locales et par conséquent le respect de la diversité, à travers l'exemple de la Tunisie.

Une comparaison entre le contexte socio-musical du début du siècle écoulé et celui actuel paraît adéquate dans cette démonstration.

Le contexte socio-musical du début du XXème siècle

La musique tunisienne présente, sur le terrain et dans la pratique courante, une multitude et une grande diversité de couleurs musicales, de genres, de formes, de modes, de rythmes et de timbres ; régis par l'existence de caractéristiques techniques générales. Ces caractéristiques techniques peuvent se résumer comme suit :

- Le système mélodique essentiellement modal qui repose sur le *tab` / tba`* heptatonique ou pentatonique, avec la possibilité de mélodies formées de cinq degrés ou moins, notamment dans certains genres de musique populaire rurale.
- Le système rythmique qui repose essentiellement sur le *wazn* (concrétisation sonore d'une formule rythmique périodique qui traduit le rythme mesuré) malgré le recours fréquent à l'interprétation instrumentale ou vocale sur rythme libre.
- L'utilisation d'instruments mélodiques et rythmiques acoustiques.
- L'utilisation quasi-généralisée d'instruments mélodiques à sons non fixes qui permettent d'interpréter avec justesse les degrés fluctuants et les micro-intervalles de l'échelle modale.
- Le recours à des instruments mélodiques solistes essentiellement ; le dédoublement d'instruments mélodiques reste extrêmement rare.

Dans ce contexte socio-musical du tout début du XXème siècle, où on note l'absence d'enregistrements sonores et le non recours aux partitions musicales, la musique traditionnelle est en phase de perpétuation totale par le biais de l'oralité. Cette perpétuation repose sur la participation active du musicien qui fait appel à sa mémoire, à son bagage musical, à ses capacités techniques et à son sens de l'improvisation instantanée au moment de l'interprétation. L'héritage musical est donc en phase de renouvellement continu, d'où l'existence possible de plusieurs versions d'une même œuvre. Cet héritage est vivant.

Quant aux nouvelles créations musicales ou compositions, elles sont de trois types :

1. Les œuvres musicales composées dans un esprit de respect scrupuleux de la musique traditionnelle, concernant le support mélodique, le support rythmique et la forme. Ces œuvres s'inscrivent totalement dans les différents courants ou genres de musique traditionnelle de par la nature des éléments techniques qui les composent, au point qu'il devient presque impossible de les différencier des œuvres musicales originelles anonymes et héritées. Ces nouvelles compositions sont généralement l'œuvre de musiciens reconnus qui constituent une référence pour ce qui est de certains genres musicaux hérités citadins ou ruraux.
2. Les compositions musicales qui reposent sur des éléments techniques usuels et connus, mais qui ne sont pas issus d'un courant ou d'un genre unique, comme le fait de marier un rythme

populaire avec une approche modale savante. Il s'agit ici de combiner différemment des éléments musicaux préexistants puisés dans la musique traditionnelle, d'où le rapport avec cette musique.

3. Les compositions qui reposent sur des éléments techniques puisés dans la musique traditionnelle, mais qui intègrent d'autres qui ne le sont pas forcément. Ces compositions sont également en étroite relation avec la musique traditionnelle puisqu'elles y puisent notamment l'univers modal et l'univers rythmique.

Dans tous les cas, la musique traditionnelle apparaît donc comme un répertoire musical vivant. Ce répertoire se renouvelle continuellement de l'intérieur grâce à la perpétuation des mêmes œuvres par tradition orale. Il s'élargit et se renouvelle aussi de l'extérieur, grâce à de nouvelles compositions qui en récupèrent les éléments techniques les plus déterminants. Il s'agit, en l'occurrence, des éléments constitutifs du système mélodique et du système rythmique, souvent au détriment de la forme, non systématiquement puisée dans l'héritage traditionnel.

Dans le contexte socio-musical du début XX^{ème} siècle, les concepts de musique tunisienne en général et de musique traditionnelle tunisienne se rejoignent –ou presque- sur le terrain, puisque même les compositions nouvelles restent – d'un point de vue technique- étroitement liées à la musique traditionnelle. Dans ce même contexte, et en l'absence de moyens de diffusion musicale comparativement à nos jours, la consommation de musiques, de couleurs musicales ou de genres, musicaux extérieurs et non rattachés à la tradition reste confinée dans un espace très limité lié uniquement à certaines franges de la société. L'espace sonore musical est donc quasi monopolisé par cette musique. Il en découle que la relation tripartite musique tunisienne – musique traditionnelle tunisienne – «consommateur» de musique est très étroite, voire organique. Les composantes techniques de la musique traditionnelle forment dans ce cas l'essentiel du bagage musical du consommateur, peut-être futur musicien.

En guise de conclusion, il est donc à remarquer que la musique traditionnelle est toujours vivante, et qu'il y a fusion presque parfaite entre musique traditionnelle et nouvelles créations. L'identité musicale incarnée techniquement par la musique traditionnelle à travers les constituants techniques de cette musique est donc bien préservée.

D'autre part, puisqu'une très grande richesse et diversité d'éléments techniques puisés dans la musique traditionnelle est au service de la création, outre la possibilité d'adjoindre des éléments techniques « externes » ou exogènes à cette musique, et puisque aucun élément technique ne semble immuable ou systématiquement utilisé, il ressort que l'identité musicale n'est pas incarnée par des éléments techniques déterminés, mais par ce que l'on peut appeler intonation musicale locale.

L'intonation musicale locale (en arabe *lahja mûsîqiyya mahalliyya*) est une résultante d'éléments techniques caractéristiques du langage musical traditionnel de chaque région, lesquels sont en rapport et avec la composition et avec l'interprétation.

L'intonation musicale locale englobe le *maqâm / tab` / tba`* et intègre tous les éléments techniques caractéristiques des musiques traditionnelles d'une région donnée. Elle peut incarner, à elle seule, l'identité musicale d'une région et constitue donc une condition suffisante pour répondre à la contrainte identitaire de toute musique néo-traditionnelle.

Il est donc clair que dans le contexte socio-musical du début du XX^{ème} siècle, l'univers sonore se caractérise par la présence directe ou indirecte de la musique traditionnelle qui est donc perpétuée, mais aussi par la revitalisation du patrimoine grâce à la création. Ceci engendre la dominance de l'intonation musicale tunisienne qui incarne, comme précisé ci-dessus, l'identité musicale tunisienne.

Le contexte socio-musical actuel

Il n'est pas difficile de constater que, dans le contexte socio-musical actuel, la place occupée par l'intonation musicale tunisienne dans l'espace sonore est infime. Les conditions pour la pérennité de l'identité musicale tunisienne ne sont donc plus réunies.

En effet, la musique traditionnelle est de moins en moins présente et ne se renouvelle presque plus, outre le fait que les compositions nouvelles n'en récupèrent que rarement les éléments techniques constituants. Le paysage sonore est alors submergé, de par les courants de globalisation, par des expressions musicales exogènes provenant d'autres cultures. C'est que la musique des « culturellement riches », c'est-à-dire ceux qui arrivent à diffuser et à répandre leur musique à l'échelle presque planétaire grâce à des stratégies économiques efficaces, se substitue de plus en plus à l'expression musicale locale avec ses composantes techniques spécifiques.

Mais quelles solutions à cela ? Quelles solutions en vue de contribuer à sauvegarder l'identité musicale locale ?

Il est clair que susciter l'intérêt de nouveau pour l'intonation musicale tunisienne passe d'abord par une prise de conscience collective (musiciens, musicologues, enseignants, médiateurs, décideurs...) de l'importance de la question pour l'identité musicale tunisienne en général. Mais cela passe surtout par la mise en place de véritables stratégies en la matière.

La stratégie que nous proposons repose sur trois volets aussi décisifs que complémentaires :

1. La sauvegarde du patrimoine musical menacé de disparition, à travers :
 - les opérations de collecte de musiques sur le terrain.
 - le transfert de tous les enregistrements disponibles sur supports numériques.
 - la mise en place de bases de données qui comportent un maximum d'informations sur la musique enregistrée et les commentaires techniques adéquats.
 - la revalorisation d'instruments anciens...
2. La constitution d'un bagage musical patrimonial en guise de protection naturelle, ce qui permettrait une ouverture continue sur toute autre musique sans risque de perdre sa propre identité musicale. Cela pourrait être réalisé, entre autres, à travers :
 - le choix adéquat de musiques dans les jardins d'enfants pour le chant, l'accompagnement de la danse, des mouvements corporels et des jeux. Ces musiques doivent être, en effet, en partie patrimoniales et en rapport avec la région concernée.
 - la généralisation des séances d'éducation musicale dans les écoles primaires ou secondaires tout en appliquant le même principe en ce qui concerne le choix des musiques.
 - le recours au patrimoine comme support à l'analyse musicale, au choix d'exemples dans l'enseignement universitaire de la musique.
3. La présence plus marquée de l'intonation musicale locale dans l'univers sonore, par exemple à travers :
 - la production d'émissions radiophoniques et télévisées pour vulgariser et diffuser le patrimoine musical.
 - le recours aux nouvelles technologies pour diffuser le patrimoine.
 - l'édition de livres et autres supports pédagogiques ou de vulgarisation en rapport avec le patrimoine.
 - la création de prix pour les créations musicales inspirées du patrimoine.
 - la création de prix pour instrumentistes qui jouent d'instruments menacés de disparition.

- la sensibilisation des médias, des journalistes et des critiques musicaux aux problèmes d'identité musicale et d'intonations musicales locales.

En ce qui concerne l'expérience tunisienne, les efforts fournis par le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes¹ en vue de la sauvegarde du patrimoine musical à travers la collecte, la numérisation, l'établissement de bases de données et la mise en valeur par la diffusion sous forme de concerts ou de CDs paraît notable. Toujours en ce qui concerne la Tunisie, le vaste réseau de festivals existants permet de rappeler certaines formes de musique patrimoniale. Cependant, et malgré l'enracinement de l'éducation musicale au niveau de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et, notamment de l'enseignement supérieur, les efforts en vue de mieux présenter, étudier et analyser les différents genres de musique traditionnelle tunisienne restent insuffisants au niveau du système éducatif. C'est peut être à ce niveau que des stratégies urgentes doivent être mises en place, puisqu'il y va de la pérennité de l'identité musicale tunisienne et de l'avenir de la diversité musicale en général.

¹ Voir : www.cmam.nat.tn. Pour le rappeler, le CMAM a obtenu en 1997 le prix du Conseil International de la Musique.